



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre au Conseil Municipal et aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet. www.mairie-bonson.fr ainsi que sur le totem tactile installé devant la mairie.

Notre collectivité a adopté le compte financier unique (CFU) au 1^{er} Janvier 2025 pour l'exercice 2024. Notre assemblée va délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Voici quelques repères.

Le CFU 2024 de la commune de Bonson sera délibéré par le conseil municipal le 10 Avril 2025. Il peut être consulté sur rendez-vous aux heures d'ouvertures de la mairie.

Le CFU en bref :

- Le CFU est un document **commun** à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».
- Le CFU **rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable** soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- Il **simplifie** les procédures, car sa production est totalement **dématerialisée**.

Ce que le CFU apporte dès aujourd'hui :

- Une information financière **plus simple** et **plus lisible** : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également **enrichie**, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le levier d'un **travail collaboratif** simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document **commun**. Cela contribuera, si nécessaire, à la fiabilisation de la qualité des comptes.

En résumé : aperçu du cadre du CFU

Composition du CFU	Ce qu'on y trouve
I) Informations générales et synthétiques	Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques
II) Exécution budgétaire	Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, qui vous présente les grands équilibres, est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées par le comptable.
III) États financiers	La vision patrimoniale : le bilan et le compte de résultat et l'annexe si votre collectivité expérimente aussi la certification des comptes
IV) États annexés	Des précisions que vous trouviez précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU. Vous disposez ainsi de focus sur des questions budgétaires (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions, annexe environnementale ou gestion pluriannuelle...) ou comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice liés à des opérations particulières).

En préambule :

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		4 530
Informations fiscales (N-2)		
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		820,00
Ratios de niveau		
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population		775,28
2 Recettes réelles de fonctionnement / population		846,16
3 Dépenses d'équipement brut / population		304,95
4 Encours de dette / population (2)(3)		985,58
5 DGF / population		145,90
Ratios de structure et d'analyse financière		
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement		53,45 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)		94,04 %
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)		8,38 %
9 Taux d'épargne nette ((Epargne brute - remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)		5,96 %
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)		116,48 %
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)		13,90

Ce premier tableau du CFU permet de situer les enjeux financiers par 11 ratios, distincts selon leur nature :

- des ratios de niveau ;
- des ratios de structure et d'analyse financière.

Concernant les ratios de niveau, en comparaison avec les communes de même strate (données 2023), nous constatons que la commune de Bonson dépense moins par habitant mais en parallèle

elle perçoit moins de recettes. De plus, l'encours de la dette par habitant est supérieur à la moyenne car sa dette comporte deux emprunts court terme (avance de trésorerie) pour un total d'1 200 000€.

Concernant les ratios de structure, les charges de personnel sont stables par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement et dans la moyenne des communes similaires.

Le taux d'épargne brute est en augmentation par rapport à 2023.

Enfin, la capacité de désendettement est elle aussi en diminution. Néanmoins, elle se situe au-dessus des communes de même strate. Comme pour l'encours/habitant, cela s'explique par des avances de trésorerie qui sortiront du capital restant dû à court terme.

La balance générale du CFU 2024 :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES				I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE				B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 322 973,17	3 855 984,98	8 178 958,15
	Recettes réalisées (1)	B	1 946 146,44	3 997 155,21	5 943 301,65
	Restes à réaliser	C	2 059 137,96	0,00	2 059 137,96
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 524 190,00	3 918 987,54	8 443 177,54
	Dépenses réalisées (1)	E	2 061 717,42	4 037 640,14	6 099 357,56
	Restes à réaliser	F	2 324 827,79	0,00	2 324 827,79
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-115 570,98	-40 484,93	-156 055,91
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	201 216,83	63 002,56	264 219,39
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	85 645,85	22 517,63	108 163,48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-265 689,83	0,00	-265 689,83
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-180 043,98	22 517,63	-157 526,35

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, équiper les services et entretenir le patrimoine communal.

→ Le CFU 2024 s'élève à **6 099 357,56€** en dépenses avec **4 037 640,14€** en fonctionnement et **2 061 717,42€** en section d'investissement.

Les recettes sont de **5 943 301,65€** avec **3 997 155,21€** en fonctionnement et **1 946 146,44€** en investissement.

Le résultat excédentaire de fonctionnement 2023 pour un montant de **63 002,56€** a été affecté en recettes de fonctionnement au compte R002.

Le résultat excédentaire d'investissement de **201 216,83€** a été affecté en recettes d'investissement au compte R001.

Enfin, concernant les reports en Investissement (Restes à réaliser), c'est-à-dire des dépenses non mandatées au 31 décembre mais qui ont été engagées, ou des recettes certaines qui n'ont pas donné lieu à une émission de titres de recettes : il est inscrit **2 324 827,79€** de dépenses et **2 059 137,96€** de recettes. Voir détails ci-après.

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 2 324 827,79
018 RSA		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13 Subventions d'investissement (3)		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		1 200 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
179 Opération d'équipement n° 179		18 900,00
1801 Opération d'équipement n° 1801		50 453,82
2002 Opération d'équipement n° 2002		879 759,86
2102 Opération d'équipement n° 2102		19 200,00
2103 Opération d'équipement n° 2103		15 292,80
2201 Opération d'équipement n° 2201		4 284,00
2301 Opération d'équipement n° 2301		25 000,00
502 Opération d'équipement n° 502		7 337,74
509 Opération d'équipement n° 509		7 761,69
511 Opération d'équipement n° 511		8 655,46
602 Opération d'équipement n° 602		23 257,46
701 Opération d'équipement n° 701		49 085,44
901 Opération d'équipement n° 901		1 510,56
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204)		0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5)		14 328,96
21 Immobilisations corporelles (3)		0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26 Participations et créances rattachées		0,00
27 Autres immobilisations financières (3)		0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011 Charges à caractère général (4)		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014 Atténuations de produits		0,00
016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
65 Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66 Charges financières		0,00
67 Charges spécifiques (4)		0,00

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III) 2 059 137,96
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 020 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	739 137,96
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité et des services municipaux, dont bien sûr les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général (les dépenses d'énergie et de fluides des bâtiments communaux, l'achat des matières premières du restaurant municipal ou encore le fonctionnement des accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire, par exemple) ainsi que les charges de gestion courante (les subventions aux associations et au CCAS, les participations au SIVU des Granges et au SIEL-TE 42, les indemnités de fonction des élus, par exemple). Nous retrouvons également ici les provisions, les dotations aux amortissements et les charges financières (les intérêts de la dette).

Concernant les recettes, il s'agit notamment du produit des impôts locaux et des dotations de l'Etat, par exemple la dotation globale de fonctionnement (DGF). S'y ajoutent le produit des services publics et du domaine communal ou encore les subventions de fonctionnement diverses telles que la CAF de la Loire et la MSA pour les services périscolaires et extrascolaires.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement 2024 :

II – EXECUTION BUDGETAIRE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						II	
						A2.1	
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	1 171 000,00	1 170 977,76	0,00	1 170 977,76	100,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 880 000,00	1 877 330,38	0,00	1 877 330,38	99,86	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	321 533,63	319 736,59	0,00	319 736,59	99,44	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 372 533,63	3 368 044,73	0,00	3 368 044,73	99,87	0,00
66	Charges financières	150 000,00	106 302,98	34 391,75	140 694,73	93,80	0,00
67	Charges spécifiques	2 957,52	2 500,00	0,00	2 500,00	84,53	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	1 300,00	770,08	0,00	770,08	59,24	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		3 526 791,15	3 477 617,79	34 391,75	3 512 009,54	99,58	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00					
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (2)</i>	392 196,39	525 630,60	0,00	525 630,60	134,02	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		392 196,39	525 630,60	0,00	525 630,60	134,02	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		3 918 987,54	4 003 248,39	34 391,75	4 037 640,14	103,03	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		3 918 987,54	4 003 248,39	34 391,75	4 037 640,14		0,00

→ Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent **4 037 640,14€**. Elles sont ventilées dans 6 grands chapitres de dépenses réelles et 1 chapitre de dépenses d'ordre comme suit :

- Les charges à caractère générale (Chapitre 011) représentent **1 170 977,76€** et correspondent à **33,34%** des dépenses réelles. Elles comprennent, entre autres, les dépenses des fluides et d'énergies pour **141 124€**, les matières premières du restaurant municipal pour **165 836€**, les fournitures diverses pour **49 957€** (administratives, scolaires, d'entretien...), le fonctionnement des services techniques pour **100 162€**, les prestations de services (dont le périscolaire et l'extrascolaire ainsi que l'entretien des écoles) pour **460 563€**, les contrats divers (maintenance, locations, assurances, NTIC...) pour **117 322€** ou encore les animations, l'évènementiel et la communication pour **59 647€**.
- Les charges de personnel (Chapitre 012) représentent **1 877 330,38€** et correspondent à **53,45%** des dépenses réelles de fonctionnement (dans la moyenne des communes de même strate). Elles comprennent la rémunération brute des agents de la collectivité, l'action sociale, les charges patronales, les jobs d'été et chantiers jeunes, la médecine du travail, l'assurance statutaire ou encore la participation au service Autorisation Droit du Sol de Loire Forez (ADS).
- Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) représentent **319 736,59€** et correspondent à **9,10%** des dépenses réelles. Elles comprennent, notamment, les indemnités et charges de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués pour **111 699€**, les subventions aux associations et aux particuliers (aides en faveur des

économies d'énergie) pour **35 786€**, la participation au SIVU des Granges (Crèche Ile aux Coissoux) pour **69 462€**, la subvention de fonctionnement du CCAS pour **62 000€**. Enfin, nous retrouvons également les contributions au SIEL-TE, Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire, et à d'autres communes (frais de scolarité et d'état civil) pour **30 994€**.

- Les charges financières (Chapitre 66) représentent **140 694,73€** soit **4,01%** des dépenses réelles. Elles correspondent aux intérêts de la dette ancienne (THD, Investissements 2017 et Centre-ville), la dette nouvelle (Centre de Loisirs) et deux emprunts dits « court terme » pour le portage foncier de l'ancien magasin LIDL et dans l'attente du versement de subventions.

	<u>Prêteur</u>	<u>Année</u>	<u>Montant</u>	<u>Durée</u>	<u>Taux</u>	<u>CRD au 01/01/25</u>	<u>Dernière échéance</u>
Moyen/long terme	CDC	2015	875 000€	30 ans	Livret A+1%	664 177,05€	Février 2045
	CALHL	2017	1 000 000€	25 ans	1,77%	744 845,28€	Juin 2042
	CALHL	2020	1 000 000€	25 ans	0,96%	855 661,32€	Décembre 2045
	CDC	2023	1 000 000€	25 ans	Livret A+0,6%	1 000 000€	2049
Court terme (résorerie)	CALHL	2023	900 000€	24 mois	4,52%	900 000€	Juillet 2025
	CALHL	2023	300 000€	24 mois	4,37%	300 000€	Mars 2025

- Les charges spécifiques (Chapitre 67) pour **2 500€** correspondent à l'annulation d'un titre de recettes de l'exercice 2021.
- Les dotations aux provisions (Chapitre 68) pour **770,08€** permettent d'anticiper les admissions en non-valeur dans le cadre de surendettement des ménages ou de liquidation judiciaire de sociétés.
- Enfin, les dotations aux amortissements (Opérations d'ordre) pour **385 630,60€**. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations. Nous retrouvons le même montant en recettes d'investissement.

De plus, **140 000€** correspondent aux écritures d'intégration de la cession de la maison des 4 chemins.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement 2024 :

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	38 000,00	39 247,99	0,00	39 247,99	103,28	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	334 000,00	339 602,87	0,00	339 602,87	101,68	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	219 000,00	266 793,77	0,00	266 793,77	121,82	0,00
731	Fiscalité locale	2 066 000,00	2 026 230,00	0,00	2 026 230,00	98,08	0,00
74	Dotations et participations	969 680,00	960 324,64	0,00	960 324,64	99,04	0,00
75	Autres produits de gestion courante	41 374,29	43 117,05	0,00	43 117,05	104,21	0,00
Total des recettes de gestion des services		3 668 054,29	3 675 316,32	0,00	3 675 316,32	100,20	0,00
76	Produits financiers	0,00	102,06	0,00	102,06	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	17 197,39	157 694,30	0,00	157 694,30	916,97	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		3 690 251,68	3 833 112,68	0,00	3 833 112,68	103,87	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	165 733,30	164 042,53	0,00	164 042,53	98,98	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		165 733,30	164 042,53	0,00	164 042,53	98,98	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		3 855 984,98	3 997 155,21	0,00	3 997 155,21	103,66	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		63 002,56					
Total des recettes de la section de fonctionnement		3 918 987,54	3 997 155,21	0,00	3 997 155,21		0,00

→ Les recettes de fonctionnement 2024 représentent **3 997 155,21€**. Elles sont ventilées dans 8 grands chapitres de recettes réelles et 1 chapitre de recettes d'ordre comme suit :

- Les atténuations de charges (Chapitre 013) représentent **39 247,99€** soit **1,02%** des recettes réelles de fonctionnement. Elles comprennent les remboursements et indemnités journalières de l'assurance statutaire pour les agents CNRACL, et de la CPAM pour les agents non affiliés au régime spécial.
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses (Chapitre 70) représentent **339 602,87€** soit **8,86%** des recettes réelles. Elles correspondent à la facturation des services publics pour **242 225,79€** (centre de loisirs, cantine, périscolaire, portage de repas, cimetière...), aux redevances d'occupation du domaine public pour **22 017,34€** (antennes relais) ou encore à la facturation de prestations pour le compte de tiers (Loire Forez, Léo Lagrange et SIVU des Granges) pour **75 359,74€**.
- Les impôts et taxes (Chapitres 73 et 731) représentent **2 293 023,77€** soit **59,82%** des recettes réelles. Elles comprennent la fiscalité directe locale (Taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la compensation de la suppression de la taxe d'habitation) pour **2 025 254€**, les droits de mutation pour **46 559,24€** ou encore le versement de fiscalité de l'EPCI Loire Forez Agglo pour **220 234,53€** (Attribution de compensation et FPIC).
- Les dotations et participations (Chapitre 74) représentent **960 324,64€** soit **25,05%** des recettes réelles. Elles comprennent les dotations de l'Etat pour **660 949€** afin de compenser les charges des collectivités imposées par l'Etat notamment dans le cadre de la décentralisation (transfert de compétences). Les compensations des exonérations de taxes foncières décidées par l'Etat pour **93 928€**.

Nous retrouvons également les subventions versées par la CAF de la Loire et la MSA pour l'organisation des accueils de loisirs pour **191 682,82€**.
Enfin, diverses dotations et subventions pour **13 764,82€**.

- Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75) représentent **43 117,05€** soit **1,12%** des recettes réelles. Elles comprennent les revenus des immeubles à savoir la location du bureau de La Poste ainsi que la location des salles communales. Nous avons également la refacturation des créances éteintes du service de l'eau potable à Loire Forez Agglomération.
- Les produits financiers (Chapitre 76) représentent **102,06€** et correspondent aux intérêts des parts sociales de la commune auprès du Crédit Agricole.
- Les produits spécifiques (Chapitres 77) représentent **157 694,30€** soit **4,11%** des recettes réelles et correspondent à des recettes exceptionnelles (dégrèvement de taxe foncière, avoirs divers) pour **17 694,30€** et à la vente de la maison des 4 chemins pour **140 000€**.
- Enfin, les neutralisations des amortissements des subventions d'équipement versées (Opérations d'ordre) pour **164 042,53€**. C'est un virement de la section d'investissement à la section de fonctionnement permettant de respecter l'obligation comptable d'amortir sans dégrader la section de fonctionnement, une recette de fonctionnement étant constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement.

→ Le résultat de fonctionnement 2023 s'élève à **63 002,56€** et a été reporté en recettes de fonctionnement 2024.

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : 4 types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction du nouveau centre de Loisirs, aux travaux du centre-ville ou encore à l'installation de nouvelles aires de jeux), les emprunts et les cessions d'immobilisations (vente de biens mobiliers ou immobiliers).

Récapitulatif des dépenses d'investissement 2024 :

II – EXECUTION BUDGETAIRE DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					II
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	124 508,45	92 562,41	74,34	14 328,96
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	2 592 808,25	1 381 423,72	53,28	1 110 498,83
	Total des dépenses d'équipement	2 717 316,70	1 473 986,13	54,24	1 124 827,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 700,00	5 663,83	99,37	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 310 000,00	92 586,41	7,07	1 200 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 000,00	1 000,00	100,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 316 700,00	99 250,24	7,54	1 200 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 034 016,70	1 573 236,37	39,00	2 324 827,79
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	165 733,30	164 042,53	98,98	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	324 440,00	324 438,52	100,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre en investissement	490 173,30	488 481,05	99,65	0,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	4 524 190,00	2 061 717,42	45,57	2 324 827,79
	001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00			
	Total des dépenses de la section d'investissement	4 524 190,00	2 061 717,42		2 324 827,79

→ Les dépenses d'investissement 2024 représentent **2 061 717,42€**. Elles sont ventilées de la manière suivante :

- Les subventions d'équipement versées (Chapitre 204) représentent **92 562,41€** soit **5,88%** des dépenses réelles d'investissement. Elles comprennent les fonds de concours versés au SIEL-TE ainsi qu'à Loire Forez Agglomération pour la réalisation d'équipements et d'ouvrages sur les réseaux secs (éclairage public, électricité, THD...) et la voirie :
 - 3 fonds de concours versés au SIEL-TE 42 :
- Extension du réseau THD pour le lotissement Le Clos Maniquet pour 5 091,59€ ;
- Solde du dossier de dissimulation des réseaux secs rue des Javelottes pour 28 141,24€ ;
- Mise à jour du dossier réseaux secs centre-ville pour 745,49€.

A noter : l'attribution de compensation d'investissement (ACI) de **58 584,09€** versée à LFA permet d'augmenter l'enveloppe de voirie d'initiative communale annuelle.

- Les immobilisations regroupées au sein d'opérations d'équipement (Voir le détail ci-après) représentent **1 381 423,72€** soit **87,81%** des dépenses réelles d'investissement.

→ En 2024, les principaux projets étaient :

- Les investissements dits structurants pour 1 207 274,32€ :
 - La pose d'une cloche à la chapelle pour 1 614€ ;
 - La poursuite des études du centre-ville, l'acquisition de mobiliers et équipements, l'installation d'un totem tactile... pour 47 165,85€ ;
 - Le début des travaux de construction du futur pôle enfance pour 1 091 324,47€ ;
 - Le solde versé à l'entreprise pour le déploiement des nouvelles caméras pour 16 404€ ;
 - La plantation de nombreux arbres sur la commune et création de massifs rue des Javelottes pour 40 130,40€ ;
 - Enfin, la finalisation de l'aire de jeux au parc de la Pierre pour 10 209,60€.

→ Au sein des opérations d'équipement nous retrouvons également l'entretien du patrimoine communal ainsi que les acquisitions de mobiliers, matériels et équipements divers.

En 2024, baisse des dépenses pour un total de **171 500,72€** avec notamment moins de matériel informatique, le renouvellement du mobilier d'une classe, et l'ouverture d'une nouvelle classe, l'acquisition d'un copieur pour l'école, du matériel pour les ST, un nouveau four et du matériel pour le demi-self du restaurant municipal, l'acquisition d'une nouvelle sono portative, de vélos et casques, des travaux sur les terrains de football, du matériel pour la médiathèque, des travaux sur la place Jules Verne, mise aux normes des poteaux incendie, amélioration de l'accès aux arrêts de bus de la gare...

- Les dépenses financières (Chapitre 16) représentent **92 586,41€** soit **5,89%** des dépenses réelles d'investissement. Elles correspondent au remboursement du capital courant de la dette (amortissement des emprunts).
- Les dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10) pour **5 663,83€**, soit **0,36%** des dépenses réelles d'investissement, correspondent au remboursement de la part communale de la taxe d'aménagement d'un pétitionnaire, suite à l'annulation de son autorisation d'urbanisme.

- Les participations et créances rattachées (Chapitre 26) pour **1 000€** correspondent aux parts sociales auprès de COMPOSTOND en charge de la valorisation des déchets du restaurant municipal.
- Enfin, deux opérations d'ordre distinctes :
 - Chapitre 040 : les neutralisations d'amortissement des subventions d'équipement pour **164 042,53€**.
 - Chapitre 041 : des intégrations de frais d'études qui ont été suivies de travaux pour **324 438,52€**.

→ Détails des opérations d'équipement 2024 :

Imputation	Libellé	BP+DM	CFU
	Opérations d'équipement	2 592 808,25 €	1 381 423,72 €
1201	TERRAINS DE SPORT	6 700,00 €	6 696,00 €
179	CHAPELLE	35 000,00 €	1 614,00 €
501	HOTEL DE VILLE	18 928,00 €	17 471,81 €
502	RESTAURANT	32 169,00 €	24 390,42 €
503	GROUPE SCOLAIRE	43 070,00 €	43 061,82 €
505	SALLE POLYVALENTE	3 500,00 €	- €
508	AUTRES BATIMENTS COMPLEXE SPORTIF	6 200,00 €	6 157,20 €
509	AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	28 847,82 €	18 078,49 €
511	ACQUISITIONS DE MATERIELS	43 134,26 €	23 637,89 €
602	CIMETIERE	38 983,52 €	426,00 €
701	VOIRIE ET RESEAUX SECS	70 500,00 €	18 988,40 €
901	JARDINS FAMILIAUX	5 000,00 €	- €
1801	CENTRE VILLE	104 745,78 €	47 165,85 €
2002	NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS	1 974 856,59 €	1 091 324,47 €
2101	SECURITE	16 458,60 €	16 404,00 €
2102	MAISON PAROISSIALE	23 760,00 €	2 160,00 €
2103	RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	33 800,00 €	- €
2201	PLANTATION D'ARBRES	44 442,40 €	40 130,40 €
2301	AIRES DE LOISIRS	43 136,80 €	10 209,60 €

Récapitulatif des recettes d'investissement 2024 :

II – EXECUTION BUDGETAIRE RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					II A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 184 916,20	435 302,48	36,74	739 137,96
16	Emprunts et dettes assimilées	1 050 000,00	500 000,00	47,62	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	211 420,58	160 774,84	76,05	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 160 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 606 336,78	1 096 077,32	30,39	2 059 137,96
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	392 196,39	525 630,60	134,02	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	324 440,00	324 438,52	100,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		716 636,39	850 069,12	118,62	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		4 322 973,17	1 946 146,44	45,02	2 059 137,96
001 Solde d'exécution positif reporté		201 216,83			
Total des recettes de la section d'investissement		4 524 190,00	1 946 146,44		2 059 137,96

→ Les recettes d'investissement 2024 représentent **1 946 146,44€**. Elles sont ventilées de la manière suivante :

- Les subventions (Chapitre 13) représentent **435 302,48€** soit **39,71%** des recettes réelles d'investissement. Elles correspondent à des soldes de subventions liées à des projets terminés (aire de jeux, vidéoprotection, centre-ville) pour **117 196,70€** et à des acomptes de la Région, la CAF, la MSA et l'Etat pour la construction du nouveau pôle enfance d'un montant total de **318 105,78€**.
- Les emprunts (Chapitre 16) représentent **500 000€** soit **45,62%** des recettes réelles. Cela correspond au déblocage de la 2^{ème} moitié de l'emprunt de la Banque des Territoires rattaché au projet du nouveau pôle enfance.
- Les dotations, fonds divers et réserves (Chapitres 10) représentent **160 774,84€** soit **14,67%** des recettes réelles. Nous avons la Taxe d'Aménagement (TA), afin de financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements, pour **52 082,64€**. Dans le cadre de la réforme de la taxe d'aménagement de 2022, il y a un important décalage dans le recouvrement de l'Etat au profit des communes. Le FCTVA, Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, qui a pour objectif de compenser en partie, sur certaines dépenses d'investissement de l'exercice précédent, la Taxe sur la valeur ajoutée réglée par les collectivités locales. Le taux est de 16,404% et le montant 2024 s'élève à **108 692,20€**.
- Enfin, deux opérations d'ordre distinctes :
 - Chapitre 040 : les dotations aux amortissements (Opérations d'ordre) provenant de la

section de fonctionnement pour **385 630,60€** et l'intégration de la vente de la maison des 4 chemins pour **140 000€**.

- Chapitre 041 : des intégrations de frais d'études qui ont été suivies de travaux pour **324 438,52€** (Ecriture comptable neutre).

→ **Le résultat positif d'investissement 2023 s'élève à 201 216,83€ et a été reporté en recettes d'investissement 2024.**

ANNEXE ENVIRONNEMENTALE - IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Pour 2024, seul l'axe 1 est obligatoire.

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Imputation	Libellé	CFU	Classification
	Opérations d'équipement	1 381 423,72 €	
1201	TERRAINS DE SPORT	6 696,00 €	Favorables
179	CHAPELLE	1 614,00 €	Neutres
501	HOTEL DE VILLE	17 471,81 €	Mixtes
502	RESTAURANT	24 390,42 €	Mixtes
503	GROUPE SCOLAIRE	43 061,82 €	Mixtes
508	AUTRES BATIMENTS COMPLEXE SPORTIF	6 157,20 €	Mixtes
509	AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	18 078,49 €	Mixtes
511	ACQUISITIONS DE MATERIELS	23 637,89 €	Mixtes
602	CIMETIERE	426,00 €	Non cotées
701	VOIRIE ET RESEAUX SECS	18 988,40 €	Défavorables
1801	CENTRE VILLE	47 165,85 €	Mixtes
2002	NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS	1 091 324,47 €	Favorables
2101	SECURITE	16 404,00 €	Défavorables
2102	MAISON PAROISSIALE	2 160,00 €	Favorables
2201	PLANTATION D'ARBRES	40 130,40 €	Favorables
2301	AIRES DE LOISIRS	10 209,60 €	Mixtes